



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

Surveillance des infrastructures de marchés financiers exercée par la Banque du Canada Rapport annuel 2021

Mai 2022

Résumé

Les infrastructures de marchés financiers (IMF) sont essentielles au système financier. Elles soutiennent l'activité économique en servant de plateforme pour les transferts de fonds et le règlement des transactions. Par ailleurs, les IMF peuvent aussi représenter une source de risque pour l'activité économique et la résilience du système financier si, par exemple, elles :

- assurent le règlement de gros paiements;
- ont des liens étroits avec d'autres IMF;
- proposent des services pour lesquels il existe peu ou pas de solutions de rechange.

La Banque du Canada désigne les IMF qui exercent des activités au pays et qui sont susceptibles de poser un risque systémique ou un risque pour le système de paiement, et les surveille afin de s'assurer que les risques sont contrôlés adéquatement. Cette surveillance contribue au mandat général de promotion de la stabilité et de l'efficacité du système financier canadien qu'assume la Banque.

Le présent rapport décrit la façon dont la Banque s'acquitte de son mandat de surveillance des IMF désignées. Il souligne les grands enjeux qui concernent la sûreté et la solidité de ces systèmes. De plus, il définit les principales améliorations auxquelles les exploitants des IMF doivent continuer à travailler pour renforcer leur gestion des risques et présente d'autres actions menées par la Banque pour favoriser un contexte opérationnel sain.

Les IMF désignées qui sont sous la supervision de la Banque ont fait preuve de résilience tout au long de 2021. Elles ont aussi apporté de nettes améliorations à leurs pratiques de gestion des risques afin de répondre aux attentes prudentielles de la Banque.

Table des matières

Résumé	i
Approche de la Banque pour la surveillance des infrastructures de marchés financiers	1
Cadre réglementaire	1
Cadre de la Banque pour la surveillance des IMF	3
Évolutions et considérations particulières liées aux risques en 2021	4
Modernisation	4
Remplacement du système de paiement de gros du Canada	4
Mise au point d'un premier système de paiement en temps réel	4
Remplacement de la plateforme du CDSX	4
Résilience des IMF désignées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ..	5
Attentes prudentielles visant les systèmes de Paiements Canada	5
Résultats atteints et travaux en cours	5
Nouvelles attentes	6
Conception du futur système de traitement par lots des paiements de détail	6
Résultats de l'examen d'assurance de base	7
Attentes prudentielles visant la CDS et la CDCC	7
Résultats atteints et travaux en cours	7
Nouvelles attentes	9
Gouvernance et gestion des risques d'entreprise	9
Risque opérationnel	10
Plans de cessation des activités	10
Attentes prudentielles visant Virement <i>Interac</i>	10
Nouvelles attentes	11
Plan de migration vers le SPTR	11
Améliorations apportées aux règles et procédures en cas de défaillance d'un participant à Virement <i>Interac</i>	11
Progrès marquants d'activités de la Banque	11
Finalisation du cadre de coopération pour la résolution des IMF	12
Attentes en matière de cyberrésilience des IMF	12
Annexe 1 Données annuelles sommaires des IMF désignées	13



IMF d'importance systémique domiciliées au Canada	13
Systèmes de paiement importants	14
IMF d'importance systémique domiciliées à l'étranger	15
Annexe 2 Glossaire	16
Annexe 3 Abréviations et sigles	19

Approche de la Banque pour la surveillance des infrastructures de marchés financiers

Les infrastructures de marchés financiers (IMF) jouent un rôle important dans le bon fonctionnement du système financier. Elles fournissent des services essentiels qui permettent aux particuliers et aux entreprises d'acheter des biens et des services, d'investir dans des actifs financiers et de gérer les risques financiers de façon sûre et efficace.

Compte tenu de leur rôle central, les IMF doivent appliquer de solides pratiques de gestion des risques et être résilientes.

Cadre réglementaire

La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* autorise la Banque à surveiller les IMF. Elle confère au gouverneur de l'institution le pouvoir de désigner une IMF s'il la juge susceptible d'engendrer un risque systémique ou un risque pour le système de paiement au Canada¹. Cette loi précise en outre que la Banque est responsable de la surveillance de ces IMF désignées. Pour remplir ce rôle, la Banque assure une coordination avec d'autres autorités fédérales et provinciales qui ont aussi des responsabilités de surveillance à l'égard d'IMF désignées établies au Canada². Elle a d'ailleurs conclu des ententes officielles avec les autorités concernées pour encadrer cette collaboration.

De plus, la Banque est chargée de désigner et de surveiller les IMF domiciliées à l'étranger susceptibles de présenter un risque systémique pour le système financier canadien. Dans le cas des IMF domiciliées à l'étranger désignées, la Banque s'appuie sur des mécanismes de coopération qui prennent la forme de collègues ou de comités de surveillance dirigés par les autorités dont relève l'IMF étrangère sur le territoire où elle est domiciliée.

La Banque doit veiller à ce que les IMF contrôlent adéquatement les risques auxquels elles sont exposées parce que leurs opérations sont essentielles au système financier

¹ Le ministre des Finances doit être d'avis qu'une telle désignation sert l'intérêt public. Se reporter à l'annexe 2 pour une définition complète des termes « risque systémique » et « risque pour le système de paiement ».

² La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (l'exploitant du CDSX) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (l'exploitant du Service canadien de compensation de produits dérivés) sont reconnues et régies par l'Autorité des marchés financiers, la British Columbia Securities Commission et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le ministre des Finances partage la responsabilité de surveiller Paiements Canada (l'exploitant de Lynx et du Système automatisé de compensation et de règlement).

canadien. Pour y parvenir, elle évalue les IMF désignées en fonction de ses [normes en matière de gestion des risques pour les IMF désignées](#) et de ses [critères et normes en matière de gestion des risques applicables aux systèmes de paiement importants](#). Ces normes reposent sur les [Principes pour les infrastructures de marchés financiers \(PIMF\)](#), qui ont été élaborés conjointement par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)³.

Les IMF désignées sont présentées dans le **tableau 1**.

Tableau 1	
Infrastructures de marchés financiers assujetties par désignation à la surveillance de la Banque du Canada*	
IMF canadiennes désignées	
CDCS	Le Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS) est une contrepartie centrale exploitée par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC). Il assure la compensation de tous les dérivés négociés à la Bourse de Montréal, ainsi que de certains titres à revenu fixe, d'opérations de pension et de dérivés sur actions négociés de gré à gré. La CDCC est une filiale en propriété exclusive de la Bourse de Montréal, laquelle est une filiale en propriété exclusive du Groupe TMX limité (Groupe TMX).
CDSX	Le CDSX est un système exploité par la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS). Il offre des services de règlement des opérations sur titres et joue le rôle de dépositaire central des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que de contrepartie centrale pour les opérations boursières et hors cote sur titres de participation admissibles au Canada. La CDS est une filiale en propriété exclusive de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, laquelle est une filiale en propriété exclusive du Groupe TMX.
Lynx	Lynx est un système de transfert électronique de fonds exploité par Paiements Canada. Il est utilisé pour régler des paiements d'un montant élevé et à délai de règlement critique.
SACR	Exploité par Paiements Canada, le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) est un système de paiement de détail qui sert à la compensation de chèques et d'effets de paiement électroniques comme les débits préautorisés, les dépôts directs et les paiements par carte de débit sur le réseau <i>Interac</i> .
Virement <i>Interac</i> ^{MD}	Virement <i>Interac</i> est un système de paiement électronique entre particuliers, de particulier à entreprise, d'entreprise à particulier et interentreprises accessible par l'intermédiaire des services bancaires en ligne d'institutions financières canadiennes participantes. Ce système est largement utilisé au Canada et il est exploité par Interac Corp.

³ Les PIMF établissent les attentes minimales concernant la gestion des risques des IMF d'importance systémique de manière à préserver et à consolider la stabilité financière. Voir la [page Web du CPIM et de l'OICV](#) (en anglais) pour en savoir plus sur les PIMF, le CPIM et l'OICV.

IMF désignées domiciliées à l'étranger

CLS Bank	La CLS Bank est une banque à vocation spécifique qui prend en charge le règlement d'opérations de change, notamment celles faisant intervenir le dollar canadien.
SwapClear	SwapClear est un système de compensation exploité par LCH Limited. Il assure une compensation centralisée des swaps de taux d'intérêt et d'autres dérivés de taux d'intérêt de gré à gré libellés dans de nombreuses monnaies, dont le dollar canadien.

* À l'exception du SACR et de Virement *Interac*, toutes les IMF présentées dans ce tableau sont assujetties aux normes de la Banque en matière de gestion des risques pour les IMF d'importance systémique. Le SACR et Virement *Interac* sont assujettis aux normes applicables aux systèmes de paiement importants.

Cadre de la Banque pour la surveillance des IMF

La Banque surveille les IMF désignées et les évalue par rapport à ses normes en matière de gestion des risques de manière régulière. Les examens d'assurance de base, menés périodiquement et axés sur les mesures de contrôle et les pratiques de gestion des risques des IMF dans certains secteurs, jouent un rôle essentiel dans le processus.

Les constatations issues de ces examens sont présentées au Comité consultatif de surveillance des risques de la Banque, auquel siègent des sous-gouverneurs et des cadres supérieurs de la Banque qui possèdent une expertise en matière d'IMF, de gestion des risques et de stabilité financière. Le Comité peut décider de demander que les IMF se penchent sur certaines constatations. À travers cette approche, chacune des normes de la Banque en matière de gestion des risques est évaluée en profondeur sur un cycle de trois ans. La priorisation des mesures d'atténuation que la Banque exige des IMF dépend de leur pertinence pour la sûreté et la solidité de chaque IMF visée et de l'ensemble du système financier.

L'année 2021 a marqué la troisième année complète d'application du cadre de surveillance ciblée et approfondie de la Banque, qui est centré sur les examens d'assurance de base.

Évolutions et considérations particulières liées aux risques en 2021

Modernisation

Remplacement du système de paiement de gros du Canada

Lynx a été lancé avec succès le 30 août 2021, remplaçant après plus de 20 ans en service le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) comme système de paiement de gros au Canada. Le nouveau système est plus résilient, plus solide sur le plan de la cybersécurité et pourra mieux s'adapter aux technologies futures, ce qui assurera une meilleure interopérabilité avec d'autres systèmes. De plus, Lynx repose sur un cadre de gestion des risques financiers plus robuste, comparable à ceux d'autres systèmes à règlement brut en temps réel dans le monde.

Mise au point d'un premier système de paiement en temps réel

En 2021, Paiements Canada a accompli d'importants progrès dans la conception du Système de paiement en temps réel (SPTR) – une nouveauté au pays – avec la conclusion de la phase de sélection des fournisseurs, le début du développement de la plateforme technologique et l'élaboration la stratégie de mise en œuvre. Lorsqu'il sera lancé, en 2023, le SPTR assurera le traitement de paiements riches en données, conformément à la norme de messagerie ISO 20022, et ce, 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Ce système sera amélioré dans l'avenir, en vue d'en faire une plateforme pour l'innovation dans le domaine des paiements de détail.

Remplacement de la plateforme du CDSX

Le projet de modernisation des services de postnégociation du Groupe TMX et de la CDS consiste à remplacer l'infrastructure technologique qui sous-tend les fonctions essentielles de compensation, de règlement et de services de dépôt de la CDS. L'amélioration du modèle de gestion du risque financier et la mise en place d'une fonction de grand livre central automatisé pour le service de contrepartie centrale des transactions sur actions font aussi partie de ce projet, dont la mise en œuvre a été reportée au début de 2023 pour le moment. En 2022, la CDS prévoit terminer la préparation du lancement de la plateforme concluant les étapes suivantes :

- finaliser le plan de mise en œuvre;
- obtenir l'adhésion des participants à ce plan;
- effectuer des tests exhaustifs dans le secteur et donner de la formation aux participants.

La CDS s'efforcera aussi d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires concernant les changements qu'elle apportera à ses règles et procédures, de même qu'à son système. Dans le cadre de ses activités de surveillance, la Banque s'assurera que le système fonctionne bien dès sa mise en service, et que son lancement se déroule rondement.

Résilience des IMF désignées dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Les IMF désignées n'ont cessé de s'adapter à l'évolution de la pandémie, faisant constamment preuve de résilience opérationnelle dans un contexte où le télétravail est prédominant.

Attentes prudentielles visant les systèmes de Paiements Canada

Les principales attentes prudentielles de la Banque à l'égard des IMF désignées exploitées par Paiements Canada sont précisées dans cette section. On y fait le point sur les progrès réalisés au regard des priorités assignées dans le passé, en plus d'y présenter les attentes qui se sont ajoutées en 2021.

Résultats atteints et travaux en cours

En 2021, Paiements Canada a considérablement amélioré son état de préparation face aux cyberrisques et adopté des mécanismes et procédures de contrôle du risque opérationnel renforcés pour Lynx. Le **tableau 2** présente les résultats atteints et les travaux en cours.

Tableau 2

Résultats atteints et travaux en cours relatifs aux attentes prudentielles visant les systèmes de Paiements Canada

	Résultats atteints	Travaux en cours
Cyberrésilience		
Paiements Canada	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de cyberrésilience Créer un registre évolutif des actifs informationnels et des configurations de systèmes, y compris des interconnexions avec d'autres systèmes internes et externes Améliorer son cadre de cyberrésilience en établissant des objectifs à ce chapitre et en définissant sa tolérance au risque 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer son programme de mise à l'essai des contrôles de cybersécurité Élaborer un programme complet d'audit et de conformité pour son cadre de cyberrésilience
Risque opérationnel		
Lynx	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et corriger les vulnérabilités de sécurité avant le lancement Apporter des améliorations sur le plan de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des solutions permanentes pour corriger les vulnérabilités mineures restantes
Lynx	<ul style="list-style-type: none"> Établir des mesures d'urgence prévoyant qu'en cas de perturbations, les participants règlent les paiements au moyen de leurs comptes de règlement à la Banque du Canada avant l'échange bilatéral des messages de paiement dans le système SWIFT 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la viabilité de mesures d'urgence réalistes en cas d'interruption de service prolongée de Lynx et établir un plan de mise en œuvre

Nouvelles attentes

Conception du futur système de traitement par lots des paiements de détail

En 2021, la Banque a fait part à Paiements Canada d'un ensemble d'attentes concernant la conception du futur système de traitement par lots des paiements de

détail. Paiements Canada devrait ainsi élaborer, d'ici la fin de 2022, une approche pour soutenir l'accès des participants à ce système et gérer les risques financiers connexes.

Résultats de l'examen d'assurance de base

En 2021, la Banque a soumis les mécanismes de gouvernance et de gestion des risques d'entreprise de Paiements Canada à un examen d'assurance de base.

La Banque a évalué la maturité et l'efficacité du cadre de gestion des risques d'entreprise de Paiements Canada d'après les normes qu'elle applique aux systèmes sous sa surveillance. Elle s'est par ailleurs penchée sur la façon dont Paiements Canada a intégré une fonction d'audit interne à ce cadre pour le renforcer. Elle n'a pas constaté de lacunes ou de problèmes importants dans ce volet de son examen, mais a néanmoins relevé quelques points à améliorer. Étant donné le caractère évolutif de la gestion des risques d'entreprise, la Banque continuera de suivre les progrès de Paiements Canada vers l'état cible. Elle s'assurera ainsi que cette organisation continue de développer sa culture de gestion des risques à partir du cadre dont elle s'est dotée et d'améliorer l'efficacité du modèle des trois lignes de défense.

Le volet de l'examen de la Banque portant sur la gouvernance n'a pas non plus révélé de lacunes ou de problèmes importants. En 2015, Paiements Canada a adopté un nouveau modèle de gouvernance, conformément à l'engagement pris par le gouvernement du Canada dans son budget de 2014 pour consolider la gouvernance du secteur canadien des paiements. Il est ressorti de l'examen d'assurance de base que le conseil d'administration exerce ses responsabilités avec efficacité et dans le respect des PIMF. La Banque a fait des suggestions mineures à prendre en considération pour améliorer les mécanismes de gouvernance.

Attentes prudentielles visant la CDS et la CDCC

Les principales attentes prudentielles de la Banque à l'égard de la CDS et de la CDCC, exploitants respectifs de deux IMF désignées et sociétés en propriété exclusive du Groupe TMX, sont précisées dans cette section. On y fait le point sur les progrès réalisés au regard des priorités assignées dans le passé, en plus d'y présenter les attentes qui se sont ajoutées à la lumière des examens effectués par la Banque en 2021.

Résultats atteints et travaux en cours

En 2021, la CDS et la CDCC ont fait d'importants progrès par rapport aux attentes de la Banque en ce qui concerne la gestion des défaillances, la gestion des cyberrisques,

l'accès et la participation à plusieurs niveaux ainsi que la gestion du risque de liquidité. Certains points nécessitent encore du travail, comme l'indique le **tableau 3**⁴.

Tableau 3		
Résultats atteints et travaux en cours relatifs aux attentes prudentielles visant la CDS et la CDCC		
	Résultats atteints	Travaux en cours
Gestion des défaillances		
CDCC	<ul style="list-style-type: none"> Terminer son examen des avantages et de la faisabilité d'élaborer un cadre visant la participation des clients aux adjudications 	<ul style="list-style-type: none"> Achever l'automatisation des processus d'adjudication en cas de défaillance, y compris la création d'outils pour faciliter la soumission d'offres par les participants
Gestion du risque de liquidité		
CDCC	<ul style="list-style-type: none"> Mettre au point et commencer à mettre en œuvre les améliorations visant ses procédures d'urgence associées au rôle de banque de règlement 	<ul style="list-style-type: none"> Terminer la mise en œuvre des améliorations visant les procédures d'urgence associées au rôle de banque de règlement Terminer l'analyse des risques et formuler des recommandations relativement aux outils supplémentaires pour gérer la congestion du service de règlement
CDS	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le cadre de gestion du risque de liquidité 	<ul style="list-style-type: none"> Achever les travaux relatifs au maintien de ressources suffisantes pour tous les services Améliorer le cadre des tests de résistance au risque de liquidité

⁴ La section « Évolutions et considérations particulières liées aux risques en 2021 » présente une mise à jour sur le projet de modernisation des services de postnégociation de la CDS.

Gestion des cyberrisques		
CDS et CDCC	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer leurs contrôles de sécurité Mener des exercices de cybersécurité supplémentaires Effectuer une première analyse des exigences de cybersécurité visant la participation aux systèmes 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'améliorer leur capacité de redressement en cas de cyberincidents en améliorant leurs cadres et principes Finaliser la définition et la mise en œuvre des exigences de cybersécurité visant la participation aux systèmes
Risque d'activité		
CDS et CDCC		<ul style="list-style-type: none"> Présenter leurs plans de redressement révisés
Accès et participation à plusieurs niveaux		
CDS	<ul style="list-style-type: none"> Mener la première enquête sur la participation à plusieurs niveaux obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> Achever le cadre de participation à plusieurs niveaux

Nouvelles attentes

Gouvernance et gestion des risques d'entreprise

L'examen de la Banque sur la gouvernance et la gestion des risques d'entreprise de la CDS et de la CDCC portait sur la façon dont celles-ci sont gouvernées et gérées au sein du Groupe TMX. Bien que la CDS et la CDCC fassent partie d'une plus grande organisation à but lucratif, leurs conseils et dirigeants sont ultimement responsables d'y assurer la gestion des risques. La Banque a constaté qu'elles sont dotées de façon générale d'un cadre de gouvernance solide, mais a relevé une préoccupation quant à la compréhension – et au contrôle – qu'elles ont des risques posés par les parties externes dont dépendent des sociétés affiliées au sein du Groupe TMX pour leur fournir des services essentiels.

La Banque s'attend à ce que la CDS et la CDCC mettent en œuvre un cadre pour l'exercice d'un contrôle préalable de ces fournisseurs de services d'ici la fin de 2022. Ce cadre pourrait mettre à profit les mesures de contrôle exercées par les sociétés affiliées du Groupe TMX lorsqu'opportun, mais devra minimalement inclure un mécanisme d'analyse critique efficace mené par la CDS et la CDCC à l'égard de ces mesures, et devrait s'appliquer tant à la sélection initiale des fournisseurs de services qu'à l'examen continu des risques durant le contrat.

En ce qui concerne la gestion des risques d'entreprise, la Banque a fait plusieurs recommandations à la CDS et à la CDCC à l'effet de renforcer les rôles de leurs conseils et équipes de direction.

Risque opérationnel

L'examen de la gestion du risque opérationnel mené par la Banque a confirmé que la CDS et la CDCC sont dotées de cadres bien développés et complets pour gérer le risque opérationnel. Toutefois, le contexte externe a changé, et toutes deux doivent rehausser leurs capacités de sauvegarde de données et de redressement pour demeurer résilientes face aux événements qui pourraient causer de graves perturbations d'ordre opérationnel.

La Banque s'attend à ce que la CDS et la CDCC évaluent et améliorent leurs capacités de sauvegarde de données et de redressement afin de demeurer résilientes dans un contexte où les menaces sont en constante évolution. Cette démarche pourrait se dérouler sur plusieurs années. La Banque amorcera le processus en consultant la CDS et la CDCC en 2022 alors qu'elles procéderont à l'analyse des risques et à la conception de solutions qui répondent aux normes applicables.

Plans de cessation des activités

Par le passé, la Banque et d'autres autorités de réglementation avaient indiqué que les IMF désignées n'avaient pas besoin de plans de cessation des activités puisque la Banque n'appuierait pas l'arrêt de la prestation de services essentiels d'une IMF. L'institution a récemment changé son point de vue à cet égard compte tenu des travaux de groupes internationaux et de la mise en œuvre du régime canadien de résolution des IMF.

La Banque s'attend par conséquent à ce que la CDS et la CDCC mettent au point des plans de cessation ordonnée des activités. Ces plans devraient démontrer que toutes deux pourraient être retirées du Groupe TMX et transférées à une autre entité rapidement et de façon ordonnée tout en maintenant les services essentiels qu'elles fournissent au système financier canadien.

Attentes prudentielles visant Virement *Interac*

Les principales attentes prudentielles de la Banque à l'égard du système Virement *Interac* sont précisées dans cette section. Aucune priorité n'avait été établie avant 2021, car celui-ci n'a été désigné comme système de paiement important qu'en août 2020.

Nouvelles attentes

Plan de migration vers le SPTR

En 2021, la Banque a communiqué à Interac ses attentes relatives à la modernisation des systèmes de paiement. Étant chargé de mettre au point le système d'échange du SPTR de Paiements Canada, Interac s'est engagée à utiliser la technologie de compensation et de règlement du SPTR dès sa mise en service pour le règlement de toutes les transactions Virement *Interac*. Interac et Paiements Canada ont convenu d'effectuer le passage au SPTR en deux phases : la première visera le produit Virement *Interac* pour les entreprises, et la deuxième, les produits de consommation axés sur les paiements entre particuliers. Bien que Paiements Canada élabore la stratégie de déploiement du SPTR en consultation avec Interac, la Banque s'attend à ce qu'Interac lui fournisse sa stratégie de migration des produits Virement *Interac* vers le SPTR pour mieux s'assurer que les approches de toutes les parties concernées sont judicieuses et cadrent les unes avec les autres.

Améliorations apportées aux règles et procédures en cas de défaillance d'un participant à Virement *Interac*

Étant fondé sur un modèle de règlement différé, bilatéral et sans garanties, le système Virement *Interac* ne satisfait pas en tous points aux normes de la Banque en matière de gestion des risques financiers pour les systèmes de paiement importants. Cependant, Interac s'est engagée à se conformer à ces normes en faisant migrer toutes les transactions Virement *Interac* vers le SPTR. Comme la première phase de mise en service du SPTR n'est pas prévue avant 2023, la Banque a jugé qu'il était important de remédier à certaines des lacunes en matière de gestion des risques financiers d'ici là et a donc demandé à Interac d'améliorer ses règles et procédures en cas de défaillance d'un participant à Virement *Interac*. La Banque s'attend donc à ce qu'Interac améliore ses procédures de gestion des défaillances en 2022, de manière à les rendre plus claires pour les participants.

Progrès marquants d'activités de la Banque

En plus de mener des travaux sur les pratiques de gestion des risques des IMF désignées, la Banque participe à plusieurs autres activités liées à son mandat qui concernent la surveillance des IMF, leur résolution et l'évaluation de leur préparation face aux crises. Deux initiatives sont décrites dans cette section :

- la finalisation du cadre de coopération pour la résolution des IMF;
- le renforcement de la cyberrésilience des IMF.

Finalisation du cadre de coopération pour la résolution des IMF

Pour planifier et exécuter efficacement la résolution d'une IMF canadienne désignée, la Banque doit collaborer avec les autorités fédérales et provinciales. À l'échelon fédéral, ces efforts de coopération et de consultation se font au sein du Comité de résolution des IMF⁵.

En 2021, la Banque a mis en place un cadre similaire à l'échelon provincial en concluant un protocole d'entente avec l'Autorité des marchés financiers du Québec et les commissions des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Colombie-Britannique⁶.

Attentes en matière de cyberrésilience des IMF

Les cybermenaces sont de plus en plus sophistiquées et complexes, et la technologie évolue constamment. Les IMF doivent donc continuer de renforcer et de faire évoluer leurs pratiques en matière de cyberrésilience.

La Banque s'attend à ce que les IMF désignées respectent toutes les indications énoncées dans le [rapport conjoint du CPIM et de l'OICV](#) (en anglais). En 2021, elle a publié ses [attentes quant à la cyberrésilience des IMF](#), qui servent de complément aux indications du CPIM et de l'OICV et clarifient ce que la Banque attend des IMF canadiennes désignées. En 2022, celles-ci évalueront leurs dispositifs de cybersécurité par rapport à ces attentes, et leurs résultats :

- permettront à la Banque d'actualiser ses données de référence;
- seront pris en compte dans les examens d'assurance de base menés par la Banque à l'égard des cyberrisques.

En 2021, la Banque a également publié des [lignes directrices concernant le signalement des cyberincidents et des incidents liés aux technologies de l'information](#). Elle y précise ses attentes envers les exploitants d'IMF pour le signalement de tels incidents tout au long de leur cycle de vie.

⁵ Le Comité de résolution des IMF, créé en vertu de l'article 11.04 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, est présidé par le gouverneur de la Banque du Canada et comprend des cadres supérieurs du ministère des Finances du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

⁶ Pour en savoir plus, voir l'avis aux marchés intitulé [Conclusion d'un protocole d'entente entre l'Autorité des marchés financiers du Québec, les commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, et la Banque du Canada](#).

Annexe 1 | Données annuelles sommaires des IMF désignées

IMF d'importance systémique domiciliées au Canada

Lynx (système de paiement | système remplaçant le STPGV depuis août 2021)

Exploité par Paiements Canada, Lynx est un système de transfert électronique de fonds utilisé pour régler les paiements en dollars canadiens d'un montant élevé et à délai de règlement critique.

Mesure	2018	2019	2020	2021*
Valeur moyenne des transactions réglées quotidiennement	181 G\$	189 G\$	398 G\$	505 G\$
Volume moyen des transactions réglées quotidiennement	38 000	40 000	41 000	46 000
Valeur moyenne des titres mis quotidiennement en gage	38 G\$	40 G\$	43 G\$	44 G\$
Nombre de participants directs	17	16	16	17 [†]

* Lynx (IMF d'importance systémique désignée en 2021) est le nouveau système de paiement de grande valeur du Canada et remplace le STPGV depuis le 30 août 2021. Les mesures de 2021 ont été calculées à partir de moyennes pondérées basées sur le nombre de jours où chaque système était en fonctionnement.

† On comptait, jusqu'en août 2021, 16 participants au STPGV. À la fin de 2021, Lynx comptait 17 participants.

Le CDSX (système de règlement des opérations sur titres, dépositaire central de titres et contrepartie centrale | IMF d'importance systémique désignée en 2003)

Le CDSX, système canadien exploité par la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS), offre des services de règlement des opérations sur titres et joue le rôle de dépositaire central des titres et de contrepartie centrale pour les opérations boursières et hors cote sur titres de participation au Canada.

Mesure	2018	2019	2020	2021
Valeur moyenne des transactions sur titres de participation et titres à revenu fixe compensées et réglées quotidiennement	578 G\$	692 G\$	782 G\$	756 G\$
Volume moyen des transactions sur titres de participation et titres à revenu fixe compensées et réglées quotidiennement	2,1 M	1,9 M	2,5 M	2,5 M
Valeur moyenne des titres conservés par le dépositaire central de titres	5,2 T\$	5,8 T\$	6,8 T\$	7,4 T\$
Nombre de participants directs	94	98	98	100

Le CDCS (contrepartie centrale | IMF d'importance systémique désignée en 2012)

Le Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS) est une contrepartie centrale canadienne qui assure la compensation des opérations sur certains titres à revenu fixe, d'opérations de pension de gré à gré et de dérivés sur actions de gré à gré, ainsi que de tous les dérivés négociés à la Bourse de Montréal. Il est exploité par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

Mesure	2018	2019	2020	2021
Valeur moyenne des opérations de pension de gré à gré compensées quotidiennement	18 G\$	25 G\$	22 G\$	24 G\$
Valeur notionnelle moyenne des opérations compensées quotidiennement (dérivés négociés en bourse)	139 G\$	144 G\$	117 G\$	141 G\$
Valeur notionnelle moyenne des opérations compensées quotidiennement (dérivés de gré à gré)	10,6 M\$	8,6 M\$	4,7 M\$	9,7 M\$
Nombre de participants directs	38	38	37	36

Systèmes de paiement importants

Le SACR (système de paiement | système de paiement important désigné en 2016)

Exploité par Paiements Canada, le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) est un système de paiement de détail qui sert à la compensation d'effets papier, tels les chèques, et d'effets de paiement électroniques, tels les débits préautorisés, les dépôts directs et les paiements par carte de débit sur le réseau Interac.

Mesure	2018	2019	2020	2021
Valeur moyenne des effets traités quotidiennement	28 G\$	29 G\$	31 G\$	34 G\$
Volume moyen des effets traités quotidiennement	32 M	33 M	32 M	34 M
Nombre de participants directs	12	12	12	12

Virement Interac^{MD} (système de paiement | système de paiement important désigné en 2020)

Exploité par Interac Corp., Virement Interac est un système canadien qui permet les transferts électroniques de fonds en tout temps entre des comptes de particuliers et d'entreprises.

Mesure	2020	2021
Valeur quotidienne moyenne des transactions	673 M\$	896 M\$
Volume quotidien moyen des transactions	2,09 M	2,66 M
Nombre de participants	28*	29†

* Le chiffre de 2020 a été révisé.

† Virement Interac compte 29 participants, dont 18 ont un accès direct au réseau, et 11 autres y ont un accès indirect.

IMF d'importance systémique domiciliées à l'étranger

La CLS Bank (système de paiement | IMF d'importance systémique désignée en 2002)

La CLS Bank est une banque à vocation spécifique qui prend en charge le règlement d'opérations de change, notamment celles faisant intervenir le dollar canadien.

Mesure	2018	2019	2020	2021
Valeur moyenne de l'ensemble des opérations de change réglées quotidiennement	5 830 G\$ US	5 877 G\$ US	5 852 G\$ US	6 209 G\$ US
Valeur moyenne des opérations de change réglées quotidiennement qui font intervenir le dollar canadien*	216 G\$ CA	217 G\$ CA	212 G\$ CA	233 G\$ CA
Nombre de participants directs	73	70	71	71

LCH SwapClear (contrepartie centrale | IMF d'importance systémique désignée en 2013)

SwapClear, qui est exploité par LCH, est une plateforme de compensation des swaps de taux d'intérêt et d'autres dérivés de taux d'intérêt négociés de gré à gré libellés dans de multiples monnaies, dont le dollar canadien.

Mesure	2018	2019*	2020†	2021
Encours du notionnel – swaps de taux d'intérêt de gré à gré, toutes monnaies confondues, au 31 décembre	309 T\$ US	316 T\$ US	333 T\$ US	352 T\$ US
Encours du notionnel – swaps de taux d'intérêt de gré à gré libellés en dollars canadiens, au 31 décembre	18,4 T\$ CA	17,5 T\$ CA	17,8 T\$ CA	19,3 T\$ CA
Nombre de participants directs‡	103	118	121	123

* Cinq monnaies ont été ajoutées au service de compensation en 2019, à savoir le peso colombien, le real brésilien, le peso chilien, le baht thaïlandais et le dollar taïwanais.

† En 2020, le nouveau shekel israélien a été ajouté au service de compensation.

‡ SwapClear Global et SwapClear Global FCM

Annexe 2 | Glossaire

<p>contrepartie centrale <i>(central counterparty)</i></p>	<p>Entité qui s'interpose entre les contreparties à des contrats négociés sur un ou plusieurs marchés financiers, devenant l'acheteur vis-à-vis de tout vendeur et le vendeur vis-à-vis de tout acheteur, et assurant ainsi la réalisation de positions ouvertes.</p>
<p>dépositaire central de titres <i>(central securities depository)</i></p>	<p>Entité qui tient des comptes de titres, fournit des services centralisés de garde et des services de gestion d'actifs pouvant inclure l'administration d'opérations sur titres et de rachats. Un dépositaire central de titres contribue grandement à assurer l'intégrité des émissions de titres (c'est-à-dire à faire en sorte que les titres ne sont pas créés ou détruits accidentellement ou frauduleusement ou que leurs détails ne sont pas modifiés).</p>
<p>compensation <i>(clearing)</i></p>	<p>Processus de transmission, de vérification et, dans certains cas, de confirmation des opérations préalable au règlement, pouvant comporter le calcul des positions nettes et la détermination des positions définitives en vue du règlement. Parfois, le terme est utilisé de manière plus large en incluant la notion de règlement. Dans le contexte des contrats à terme et des options, désigne aussi l'équilibrage quotidien des profits et des pertes et le calcul quotidien des sûretés exigées.</p>
<p>fonds de compensation <i>(clearing fund)</i></p>	<p>Ensemble d'actifs préfinancés par un participant à une contrepartie centrale qui peut servir à faire face aux pertes financières ou aux pressions sur la liquidité attribuables à la défaillance d'un participant. La taille des fonds de compensation permet généralement de faire face à des circonstances extrêmes, mais plausibles.</p>
<p>sûreté <i>(collateral)</i></p>	<p>Actif, ou engagement d'un tiers, remis en garantie de l'exécution d'une obligation.</p>
<p>risque de crédit <i>(credit risk)</i></p>	<p>Risque qu'une contrepartie, participant ou autre entité, ne soit pas en mesure de s'acquitter intégralement de ses obligations financières à la date d'échéance ou ultérieurement.</p>
<p>défaillance; défaut <i>(default)</i></p>	<p>Généralement, événement lié à l'incapacité d'exécuter un transfert de fonds ou de titres suivant les conditions et règles du système en question.</p>
<p>adjudication en cas de défaillance <i>(default management auction)</i></p>	<p>L'adjudication en cas de défaillance fait partie des outils dont une contrepartie centrale peut se servir pour transférer l'ensemble ou une partie des positions d'un participant défaillant à un autre participant, sortant ainsi ces positions et les risques qui y sont associés de ses livres</p>

	comptables et rétablissant l'appariement de son portefeuille. Au Canada, le terme « enchère de défaut » est parfois employé.
système désigné; infrastructure de marché financier désignée (designated system; designated financial market infrastructure)	Infrastructure de marché financier assujettie par désignation à la surveillance de la Banque du Canada en application de la <i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i> .
infrastructure de marché financier (IMF) (financial market infrastructure)	Système multilatéral entre les institutions participantes, y compris l'exploitant du système, utilisé pour compenser, régler ou enregistrer des paiements, des titres, des dérivés ou d'autres transactions financières.
risque de liquidité (liquidity risk)	Risque qu'une contrepartie, participant ou autre entité, ne dispose pas de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu, même si elle peut être en mesure de le faire ultérieurement.
système de paiement (payment system)	Ensemble d'instruments, de procédures et de règles afférents au transfert de fonds entre participants. Le système inclut les participants et l'entité opérationnelle.
risque pour le système de paiement (payments system risk)	Risque que la perturbation ou la défaillance d'une IMF ait des conséquences négatives importantes sur l'activité économique au Canada en ayant l'un ou l'autre des effets suivants : a) compromettre la capacité des particuliers, des entreprises et des organismes publics d'effectuer des paiements; b) causer une perte généralisée de confiance dans l'ensemble du système canadien de paiement.
paiement contre paiement (payment-versus-payment)	Mécanisme de règlement garantissant que le transfert final de fonds pour un paiement dans une monnaie ne s'opère que si le transfert final de fonds pour un paiement dans une autre monnaie est effectué.
redressement (recovery)	Capacité pour une institution financière, y compris une IMF, de reprendre ses activités après un incident qui menace sa viabilité et sa solvabilité, de manière à pouvoir continuer de fournir des services essentiels sans que les autorités aient à utiliser leurs pouvoirs de résolution. En ce qui a trait aux IMF, renvoie plus précisément à l'ensemble des mesures qu'une IMF peut prendre, en conformité avec ses règles, procédures et contrats ex ante, pour combler toutes pertes non couvertes, pénuries de liquidités ou insuffisances de capitaux propres, qu'elles soient imputables à la défaillance d'un participant ou à d'autres causes (faiblesse structurelle d'ordre commercial, opérationnel ou autre), y compris les mesures de reconstitution des ressources financières préfinancées et des dispositifs d'approvisionnement en

	liquidités qu'elle peut prendre au besoin pour assurer la continuité de ses activités et de ses services essentiels.
résolution (<i>resolution</i>)	Ensemble des mesures qu'une autorité de résolution peut prendre dès que les tentatives de redressement d'une institution financière ou d'une IMF échouent, que les autorités jugent que les mesures de redressement mises en place sont insuffisantes pour rétablir la viabilité de l'entité, ou que les autorités estiment que la poursuite des mesures de redressement entreprises par l'entité menace la stabilité financière.
système de règlement des titres (<i>securities settlement system</i>)	Entité qui permet de transférer et de régler des titres par passation d'écritures comptables selon un ensemble de règles multilatérales prédéfinies. Un tel système permet les transferts de titres franco de paiement ou contre paiement.
risque systémique (<i>systemic risk</i>)	Risque que l'incapacité d'un établissement participant de s'acquitter de ses obligations dans une IMF lorsqu'elles deviennent exigibles ou que la perturbation ou la défaillance d'une IMF puisse, par la propagation de problèmes financiers dans l'IMF : <ul style="list-style-type: none"> • rendre incapables de s'acquitter de leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles soit d'autres établissements participants à l'IMF, soit des institutions financières dans d'autres parties du système financier canadien, soit la chambre de compensation de l'IMF ou d'une autre IMF dans le système financier canadien; • avoir des conséquences négatives sur la stabilité ou l'intégrité du système financier canadien.

Annexe 3 | Abréviations et sigles

CDCC	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
CDCS	Service canadien de compensation de produits dérivés
CDS	Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CPIM	Comité sur les paiements et les infrastructures de marché
IMF	infrastructure de marché financier
OICV	Organisation internationale des commissions de valeurs
PIMF	Principes pour les infrastructures de marchés financiers
SACR	Système automatisé de compensation et de règlement
SPTR	Système de paiement en temps réel
STPGV	Système de transfert de paiements de grande valeur